

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2020/n°4/7.5/28-01/4**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	26

Date de la convocation : 27-11-2019

Date de l'affichage : 28-11-2019

**OBJET :**

**AMENAGEMENT ROUTE DE NIMES  
AUTORISATION DE SOLLICITER  
LES SUBVENTIONS**

Rapporteur : Le Maire

**SEANCE DU 28 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt,

Le VINGT HUIT JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Ariane MOLLUNA, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

**Absents :** O. BERTRAND – G. BER – A. JACINTO

**Absent ayant donné procuration :**

P. VAN DER LINDE à A. FOUREL

A. BONNET à C. BONATO

P. CATHALA à N. CLAUDEL

V. BONVICINI à C. LAURIE

**Secrétaire de séance :** JC BASCHIOU

La commune d'Aigues-Mortes a établi dans le cadre de la démarche Bourgs-Centres Occitanie Pyrénées Méditerranée les grandes lignes d'un projet urbain dont l'un des axes s'intitule « L'amélioration de l'accessibilité et des déplacements tous modes ». En effet, le périmètre de ce projet urbain inclut la majorité des infrastructures de transport dont l'entrée de ville principale - la Route de Nîmes (D979).

Afin de préserver la fonctionnalité des espaces publics, renforcer la sécurité des usagers tous modes, et valoriser l'entrée de ville (dimension urbaine et paysagère), la commune souhaite lancer un projet d'aménagement et de mise en sécurité de la route de Nîmes.

La mise en place opérationnelle de ce projet nécessitera tout d'abord l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre dans la continuité de l'étude avant-projet déjà réalisée en 2017. A noter que ces études et travaux seront réalisés en partenariat avec le Conseil Département du Gard, assurant la gestion et l'entretien de la voirie départementale. La commune sollicite ainsi le Département pour l'accompagner dans ce projet au travers d'un contrat territorial co-signé par les deux collectivités. La commune sollicite également l'Etat au titre des dispositifs DETR /DSIL pour la mise en sécurité de cette entrée de ville.

La SPL30 (dont la commune est actionnaire) assistera la commune maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'axe mobilité de son projet urbain dont le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre (accord-cadre) et la mise au point des marchés subséquents pour ces études d'aménagement.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 806 300 € H.T.

Le lancement de l'opération est programmé en 2020.

Un budget prévisionnel a donc été arrêté :

Coût estimatif des études de MOE	50 000.00 € H.T.
Coût estimatif AMO	6 300.00 € H.T.
Coût estimatif des travaux	1 500 000.00 € H.T.
Honoraires/études complémentaires	250 000 € H.T.

En conséquence, il est proposé au conseil Municipal :

- D'approuver le budget prévisionnel du projet d'aménagement et de mise en sécurité de la route de Nîmes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges auprès de l'ensemble des partenaires publics et privés et plus généralement tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal**, après en avoir débattu et à l'unanimité :

- adopte les propositions.

Le Maire,

Pierre Maumejean

